Forfait Mobilités Durables

- courrier adressé au Président de la SNCF (suites) -

La SNCF confirme à l'UNSA-Ferroviaire l'inscription du sujet en NAO 2020



Paris, la Fédération Le 27 mai 2020

Comme suite au courrier envoyé le 12 mai au Président de la SNCF, demandant la mise en application rapide du Forfait Mobilités Durables pour les agents SNCF éligibles, le Directeur des Ressources Humaines Groupe annonce à l'UNSA-Ferroviaire l'inscription du sujet à l'Ordre du Jour de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2020.

Rappel : ce Forfait Mobilités Durables permet dorénavant aux employeurs de prendre en charge les frais de déplacement de leurs salariés pour leurs trajets Domicile - Travail effectués à vélo, à hauteur de 400 euros et jusque 200 euros pour l'État employeur. L'application du dispositif, initialement prévue le 1^{er} juillet, est entrée en vigueur dès la sortie de confinement.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de cette première annonce et met tout en œuvre afin que la démarche aboutisse positivement pour de nombreux agents.

Bien que rendue facultative dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), cette mesure nous engage en effet toutes et tous, au regard de la transition énergétique, de l'urgence climatique et de la mobilité douce et décarbonée incarnée par le vélo en trajets Domicile - Travail.

Le comité de pilotage fédéral Forfait Mobilités Durables





Trajets Domicile - Travail

L'UNSA plaide en faveur du Forfait Mobilités Durables appliqué à l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire

